

Réseau Forum intercommunautaire pour le Social et la Paix
« ForS- Pax »




Adresse/ Bureau de coordination:
242, Av. KINKOLE, Immeuble Ex.
Imprimerie de l'Union, Commune
de Kananga. Ville de Kananga,
Province du Kasai-
Occidental/ R.D.Congo.
Télé : +243 9 91 98 95 94
+243 81 17 89 068
+243 81 65 92 158
E-mail: rforumsocial22@gmail.com
forspax2012@gmail.com

SOS, Le Kasai occidental démembré fait face à des urgences multiples qui affectent plus de 14.679 enfants et 4.647 femmes victimes d'exploitation dans les carrières minières: les carrières minières sont devenues des pépinières de prolifération des enfants miliciens(de la famille fragile aux sites miniers, de l'extraction aux rangs des miliciens, quel parcours d'un innocent criminel?)

www.reseauforspax.org

Introduction

XLMM, garçon de 11 ans, KLV MM, VVK PAPY, garçons de 13 ans et Mark FIF, fille de 12 ans(leurs noms ont été changés), sont parmi de centaines d'enfants qui, jadis étaient exploités dans les carrières minières de la localité de KABANDA, Groupement de MUSEFU, dans la zone de santé de Masuika, territoire de Luiza, au Kasai central. Pour rappel, un conflit de pouvoir coutumier au Groupement de Kamuina Nsapu dans le territoire de Dibaya, a donné naissance à un soulèvement violent dirigé par la Milice qui s'attaque aux forces de l'ordre et au symbole de l'Etat depuis le 08 août 2016. La crise s'est étendue à tous les territoires de l'Espace KASAI, avec une montée de conflit qui s'est traduite par des affrontements violents entre les forces de l'ordre (FARDC et

PNC) et les éléments de la Milice avec comme conséquences les actes de violence enregistrés à l'égard des populations civiles de la part de toutes les parties en conflit, entraînant ainsi un déplacement massif de plus 1.300.000 personnes.

Mobilisés dans les carrières minières de KABANDA/MUSEFU, MBANGU, KAYEMBE, etc., ils sont nombreux parmi tant d'autres à être incorporés par ruse dans les troupes combattantes comme miliciens sans savoir à quel risque de trop ils s'exposent. Ces infortunés ayant subi un rite initiatique après leur recrutement sont souvent placés à l'avant-plan des troupes. Dupes et victimes des promesses fallacieuses, ces enfants ont cultivés l'idée de force inspirée par la pratique magico-religieuse et celle d'invulnérabilité pour renverser la crainte traditionnelle que l'on avait de l'homme en arme.

A ce jour, malgré l'accalmie observée par ici par là et la renonciation/réédition de certains éléments de la milice dans certaines localités, le règne de l'arbitraire demeure encore dans certaines zones rurales, sur tout celles minières, c'est le cas des localités minières de: KABANDA/MUSEFU, KAYEMBE/MATA, BANA BA NTUMBA, BAKAMBA, NSUMBULA, DIBOKO, MUTENA, KAMUESHA, KAMABANJI, BONKALA, LUEBO, etc. Zones de convergence où on enregistre encore des foyers des miliciens qui tuent et pillent la population civile. Les carrières minières sont devenues des pépinières de prolifération des enfants miliciens à cause de leur présence massive dans ces milieux. Ceci s'explique par leur mode de vie, la présence massive de la population juvénile non encadrée et la concentration des délinquants dans ces localités minières où l'insécurité se vit encore.

L'exploitation des enfants et des femmes est une réalité qui a pris de l'ampleur dans les concessions minières de la République Démocratique du Congo. Il est vrai que le pays a adhéré à la quasi-totalité des conventions internationales de protection des droits de la femme et de l'enfant, spécifiquement, à la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, à la Convention 182 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de la discrimination à l'égard de la femme (CEDEF,1979), Convention relative aux droits de l'enfant (CDE,1989), le sommet mondial sur l'enfance (SME,1990),etc. Cet élan s'est traduit par l'adoption et la promulgation des différentes lois, entre autres : les lois n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, lois 06/018 et 06/019 du 20 Juillet 2006 portant sur les formes des violences sexuelles.

Cependant, sur terrain des efforts importants restent à consentir. D'après les résultats des consultations dans le secteur minier qui ont eu lieu aux niveaux national et provincial en 2012, notamment au Kasaï Occidental avec des organisations de la société civile, des creuseurs et des coopératifs. Il a été signalé de graves problèmes de gouvernance, entre autres: l'ignorance et la non application des lois et règlements tels que le code minier en vigueur, la présence de femmes et d'enfants dans les concessions minières et les implications pour leur éducation et leur santé, les conséquences environnementales de l'exploitation minière et son impact sur la santé de la population locale. Ces consultations ont également révélé des liens extrêmement forts entre l'éducation, la santé et le genre, en particulier en ce qui concerne l'impact de l'exploitation minière sur les femmes et les enfants, leur présence et leur utilisation abusive dans la concession minière. Les enquêtes réalisées dans les mines d'or et des diamant renseignent que de graves violations des droits de la femme et de l'enfant se commettent au quotidien dans toutes les concessions minières du Kasaï Occidental démembré.

Pour rappel, c'est depuis 1982, lors de la promulgation de l'ordonnance Loi n° 82/039 du 05 Novembre 1982 que la libéralisation de

l'exploitation du diamant et de l'or fut autorisée sur toute l'étendue de la R. D. Congo (Zaire à l'époque). Depuis cette période, négociants et creuseurs artisanaux du diamant et de l'or jouissent de la plénitude de liberté qui se traduit par des pratiques conduisant à l'exploitation des femmes et enfants sans être inquiété.

Dans ces sites, les enfants et les femmes sont soumis à des conditions de travail extrêmement difficiles. Dans les mines à ciel ouvert comme dans les mines souterraines, ils sont utilisés aux opérations d'extraction, circulant dans des galeries étroites où ils inhalent des poussières nocives et des particules dangereuses de plomb ou de mercure. Ils passent de longues heures à transporter de lourdes charges de gravier qu'ils tamisent dans des eaux souvent polluées. Les conséquences présentes et futures de cet état de chose sont désastreuses sur leur santé, leur sécurité et leur moralité. Les enfants de ces sites subissent des violences sexuelles et sont exposés au VIH/SIDA, au regard du taux élevé de prévalence de cette pandémie chez les adultes dans ces milieux (prévalence du VIH/SIDA à Tshikapa : 4,6% selon le Rapport PNLs 2012).



Sur le plan de leur insertion sociale, ces enfants suivent un processus d'éloignement de la cellule familiale et des institutions normalement en charge des enfants, telle que l'école, favorisant ainsi la délinquance, les violences sexuelles, l'analphabétisme et la toxicomanie.

D'après les récentes statistiques, les sites les plus affectés par cette situation se trouvent dans la ville de Tshikapa, les territoires de Kamonia, Luiza, Demba, Luebo, Dimbelenge et Kazumba où les enfants, parfois âgés seulement de six ans, travaillent à longueur des journées dans les mines d'or et de diamant. En termes quantitatifs, il y a lieu de signaler que d'octobre 2015 à Avril 2016 :14.679 enfants dont 4.813 filles et 9.866 garçons travailleurs dans les carrières minières ont été identifiés/documentés, parmi eux 939 enfants âgés de 4 -9 ans (soit 6,4%), 7.311enfants de 10 à 14 enfants (soit 49,8%), et 6.429 enfants de 15 à 17 ans (soit 43,8%). Les projections des experts et des autorités locales montrent que le nombre de ces enfants qui affluent les carrières minières pourrait croître progressivement au de là de 21.800 enfants à la fin de l'année 2018 et à plus de 36.000 enfants d'ici 2.025, si aucune mesure n'est prise par les autorités gouvernementales et les humanitaires intervenants en RDC au regard des prospections en cours. Ces localités ressemblent aux pépinières des milices et bandits à mains armées car la proportion d'enfants qui risquent dans le futur de devenir Kuluna(bandits à mains armées) de l'espace nationale ou continentale parmi ceux exploités dans les carrières minières est incalculable à ces jours. Et pour tant permettre à tous les enfants d'accéder aux mêmes opportunités de soins de santé, de l'alimentation et d'un enseignement de qualité est un pré requis au développement durable pour toutes les nations.



Il va sans dire que, sur le plan de leurs liens avec la famille biologique: 4.286 enfants (soit 29,2%) vivent seuls sans parents ou sont des enfants non accompagnés, 8.734 enfants (soit 59,5%) vivent parfois avec l'un des parents ou avec leurs familles, 1.659 enfants (soit 11,3%) vivent en union libre, soit enfants avec d'autres enfants.

Dans cette province, la proportion d'enfants qui fréquente l'école primaire est très faible. Pour certains enfants la proximité géographique n'est pas un facteur suffisant pour leur accès et leur rétention à l'école, la barrière est plutôt financière dans un contexte de pauvreté généralisée, car le taux brut de scolarisation des enfants de 3-5 ans à la maternelle est de 3,2%, le taux net d'admission à la primaire est de 78,5% chez les garçons pour la province en générale et de 47,9% pour les localités minières et 65,0% pour les filles en province et de 31,4% chez les filles des localités minières. Le taux de survie apparent à la 5^{ème} année primaire est de 44,4% dans la province en générale et de 36,8% dans les localités minières.

Cependant, le taux d'achèvement au secondaire pour les deux sexes est de 28,0% dans la province en générale (soit 40,1% pour les garçons et 15,1% pour les filles qui achèvent leurs humanités). L'âge du secondaire (2^{ème} C.O) est celui durant lequel l'abandon scolaire devient très préoccupant. Les filles et les garçons de 10 à 17 ans commencent à être acteurs au sein des ménages. Certains s'orientent à la recherche de l'argent facile et visent ainsi les carrières minières. La proportion d'enfants n'ayant pas continué les études après leur arrivée dans les carrières a augmenté de 20% au premier trimestre 2016 par rapport au premier trimestre 2014 où elle était estimée à 54%. Le niveau d'études ne signifie pas la scolarité car après avoir vécu et mené la vie de creuseur ou tiré profit aux activités minières, l'enfant est difficilement éducatible et se soumet difficilement aux activités scolaires. La preuve que ce milieu corrompt les enfants ce qui rend dégoûtantes les activités scolaires. La gestion de l'argent et ses corollaires, la gestion de la liberté et la vie autonome; les drogues, la sexualité précoce, le vol, les micro stratégies de défense personnelles développées, l'accoutumance, sont des facteurs défavorisant la scolarisation.

Du point de vue sanitaire : le taux d'accès aux soins de santé chez les enfants travaillant dans les carrières minières a diminué ; il passe de 68,8% à 63,1% entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2016. Les activités des carrières tournent en mal, les enfants eux même ou certains parents ne savent pas répondre à ce besoin avec le faible revenu qu'ils réalisent. Malgré les travaux durs qu'exercent les enfants dans les carrières, environ 76,8% d'entre eux ont déclaré manquer de l'argent pour les soins de santé. Par contre, pour certains d'entre eux (soit 13,1%), les structures de santé sont plus éloignées.

Dans cet environnement d'extrême précarité, l'exposition des mineurs à la toxicomanie est trop fréquente: à ces jours, la proportion d'enfants fumeurs est de 34,6%. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la proportion d'enfants qui consomment l'alcool est de 28,2%. La mauvaise conception sur la consommation de la drogue demeure encore dans les esprits des enfants travailleurs de mines : près de la moitié d'entre eux (45,8%) croient que la drogue soulage le corps après le travail ; d'aucuns pensent aussi qu'après avoir exercé un travail dur, on peut se droguer et bien dormir.



de 8,4% à 14,9%.

Soulignons que dans ces conditions de promiscuité permanente, la sexualité précoce chez les mineurs est très préoccupante: une forme d'exploitation sexuelle la plus condamnée chez les enfants et les femmes travailleurs des carrières qui vivent avec des partenaires sexuels qui ne fait qu'augmenté : elle a atteint 12,9% en Avril 2016 alors qu' au premier trimestre de l'année 2014, elle était en dessous de 10% (9,1%). La prostitution chez les filles dans les carrières minières implique plus les creuseurs (30,3%) et les négociants (29%). Les garçons sont eux aussi courtisés par des prostituées et les autres filles vivants dans les carrières. Dans la plupart des cas, ces diverses relations débutent avec la violence commise par leurs auteurs et, suite à l'ignorance, les enfants se laissent entraîner pour devenir consciencieusement des vrais partenaires sexuels. La proportion d'enfants qui utilisent les préservatifs lors des rapports sexuels a augmenté de 6,5% au cours de ces deux dernières années, passant

En effet, certaines personnes qui croyaient que les enfants étaient sains ont appris à travers les campagnes de sensibilisation que certains d'entre eux peuvent aussi vivre avec le VIH et les maladies sexuellement transmissibles, avec possibilité de les propager.

On observe que la majorité d'enfants ayant un partenaire sexuel n'ont pas utilisé le préservatif au cours des rapports sexuels avec ces partenaires occasionnels car leurs partenaires ne voulaient pas (45,7%). Par contre, d'autres ont indiqué que les préservatifs n'étaient pas disponibles (18,1%) ou seulement ils manquaient de l'argent pour s'en procurer (34,4%). Près de la moitié (47,1%) d'enfants qui passent nuit dans les carrières minières ont pu comprendre que les conditions dans lesquelles ils passent nuit dans ces milieux sont mauvaises. Selon environ 48,1% d'enfants ces conditions sont soit bonnes soit acceptables. Pour ceux qui ont déclaré que les conditions étaient bonnes, c'est devenu pour eux un mode de vie.

Un autre volet des conséquences c'est celui d'accidents du travail: les éboulements de terres ensevelissant les mineurs et les adultes, les noyades qui ont eu lieu dans les carrières minières ces dernières années ont marqué plus d'enfants (31%) ; les glissements dus aux états accidentés des terrains et les bousculades pour avoir quelques graviers à tamiser se sont ajouté à la liste des accidents souvent enregistrés. Les éboulements et les noyades, catastrophes à impact très visible, ont marqué environ 80% d'enquêtés qui en ont été informés et restés témoins.

Si on analyse de près et selon les déclarations des enquêtés, parmi tous ces enfants: environ 30,4 % de garçons et 17,1% des filles dans les mines de la ville de Tshikapa, des territoires de Kamonia et de Luiza sont issus d'enfants victimes des

expulsions/refoulements d'Angola dans les années antérieures(soit avant 2014) et qui avaient été accueillies dans des familles transitoires. Pour leur survie, ils ont été contraints d'aller travailler dans les mines. Nombre d'enfants ont décrit les conditions de grande vulnérabilité de leurs familles d'accueil comme cause principale du choix opéré par eux et malgré eux. Ainsi, la difficulté d'accès à l'école, à la nourriture et autres besoins essentiels les a jetés dans les mines. Cela se traduit par ce genre de phrases: "**je ne mange pas bien chez nous; je veux aller a l'école; je suis taxé de sorcier; l'école est située très loin, comment voulez-vous que j'y aille, etc.**"

Sur un autre chapitre, concernant les femmes: les violences et l'exploitation que subissent les femmes dans les carrières minières rend très fragile la structure familiale. Celles-ci accompagnées de leurs enfants, elles sont plus nombreuses dans les nouvelles carrières minières qui créent une attraction massive de ces groupes vulnérables. Etant donné que ces groupes constituent pour les exploitants miniers une main d'œuvre moins payante car à chaque fois qu'une nouvelle carrière d'exploitation artisanale est découverte, les marchés de vivres, des boissons alcoolisées et des drogues de tout genre font surface et les différentes formes de publicité augmentent autour de la production et des ventes de l'or et du diamant. Soulignons que la Ville de Tshikapa, les territoires de Kamonia et de Luiza sont frontaliers d'Angola et ont accueillis par le passé(entre 2007-2014) d'importantes vagues d'hommes, femmes et enfants expulsés d'Angola qui, pour leur survie se sont déversés dans les carrières minières.



Les missions inter agences effectuées en 2008, 2010, 2013 et 2014 dans la Ville de Tshikapa, les territoires de Luiza et de Kamonia, ont permis de noter que plus 114.778 personnes expulsées de l'Angola étaient identifiées après différentes vagues et parmi elles plus de

339 cas des violences sexuelles ont été enregistrés pour la seule vague de 2011. Cette augmentation des expulsions dans ces localités devient frénétique alors que les expulsés précédemment arrivés n'ont toujours eu un accès adéquat au minimum des services sociaux de base, notamment aux services de santé.

D'après le rapport du Programme National de la santé de la reproduction en 2011, dans ces zones: 1,2% des femmes ont accouché en présence d'un médecin, 28% en présence d'une infirmière ; 31,9% en présence d'une sage-femme et 17,2% en présence d'une accoucheuse. L'accès des femmes enceintes expulsées aux services de MMR (CPN, accouchements assistés, CPON, PF) et aux soins obstétricaux d'urgence de qualité est très faible. Il en est de même avec la disponibilité des intrants de prévention des IST/VIH/SIDA pour les VVS (tests de dépistage du VIH, PTME, condoms masculins et féminins, contraception d'urgence....) afin de lutter contre la mortalité et la morbidité maternelles.

La corrélation entre toutes ces situations humanitaires est très forte et significative, tant que subsisteront dans ces localités: les expulsions, l'instabilité sociale, la non alphabétisation des femmes, la faible sensibilisation et l'absence d'activités génératrices des revenus, l'exploitation des femmes et des enfants dans les carrières minières continuera à être préoccupante. Notons que pour ce qui est des violences sexuelles, les nombres des cas diffèrent d'une localité à l'autre, et diminuent dans les différents coins quand il y a intensification des sensibilisations, là où les activités de sensibilisation sont moindres ou inexistantes, on note beaucoup des cas incidents des violences sexuelles.

Ainsi, afin de s'attaquer spécialement à la question des enfants et des femmes qui sont exploités dans les carrières minières, une série d'initiatives communautaires en faveur des enfants non scolarisés ont été lancées en 2008 et 2011 par **CAPSM et associations sœurs** pour créer le Consortium Communautaire pour la Prévention contre l'Exploitation de l'Enfant et de la Femme dans les sites miniers « **COCOPEF** » en sigle. Par la suite, ce collectif a été consolidé et transformé en **Réseau Forum intercommunautaire pour le Social et la Paix "Réseau ForS -Pax"**.

A son actif, ce collectif a initié avec l'appui de **DFID** et **ASDI** à travers **Christian Aid/FSC**, une série d'actions porteuses des résultats dans les territoires concernés. Ces actions sont entre autres celles qui ont abouti : à la conception, à la proposition, au plaidoyer, aux votes et à la promulgation de **l'Edit portant interdiction de l'embauchage et de l'exploitation des enfants dans les zones minières du Kasai occidental**; à l'appui logistique aux 16 radios communautaires pour le développement des émissions en faveur des femmes et des enfants(grâce à la FEI/PMDT/FAM contrat avec consortium CAPSM/2013); Et à la création et appui aux observatoires locaux pour la continuité des études et du monitoring des cas d'exploitation des enfants et des femmes dans les carrières minières(DFID et ASDI) . Toutes ces actions ont pour objectifs, d'ici 2020, de créer un environnement plus propice à la protection et à l'épanouissement des femmes et des enfants exploités dans les carrières minières.

Le contexte dans le quel nos actions comptent intervenir s'inscrit dans les efforts de la synergie provinciale de lutte contre les violences sexuelles, du Groupe de travail sur l'enfant au Kasaï occidental et du Réseau ForS -Pax, selon leurs plans d'actions 2016 – 2019. Ces plans d'actions prévoient entre autres : de rendre disponible les statistiques sur l'exploitation des enfants et des femmes dans les carrières minières, d'organiser un plaidoyer fort ciblant les principales autorités et les humanitaires pour la prévention et la réinsertion familiale des enfants exploités dans les mines, de renforcer les capacités des acteurs sur terrain, d'assurer la vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux de protection de l'enfant et de la femme, de créer des centres de rattrapage scolaire pour les enfants déscolarisés, de créer des activités génératrices des revenus pour les femmes vivants dans les mines, de créer des centres d'alphabétisation des filles mères, de sensibiliser les communautés riveraines sur les conséquences présentes et futures que courent les enfants et les femmes travaillant dans les carrières minières, de mettre en place et renforcer des synergies locales de protection des femmes et des enfants, et en fin assurer la prise en charge psychologique et médicale des enfants et femmes victimes des violences sexuelles et physiques dans ces sites miniers.



Ainsi pour promouvoir un environnement plus propice en faveur des femmes et des enfants exploités dans les carrières minières, nos actions/ plaidoyer vise à atteindre entre autres les objectifs qui sont les suivants :

1°) Contribuer à la récupération et la réinsertion familiale et scolaire de 80% d' enfants identifiés dans les sites miniers de la Ville et territoires affectés par cette situation humanitaire, d'ici début 2017;

2°) Contribuer à la mobilisation des ressources pour la protection et l'encadrement socioéconomique de 80 % de femmes identifiées dans les sites miniers de la Ville de Tshikapa et territoires de Kamonia, Luiza, Luebo, Demba, Dimbelenge, et Kazumba, d'ici début 2017 ;

3°) D'ici début 2017, Mener/organiser des actions de plaidoyers à travers l'augmentation du nombre des alliés entre leaders, les organisations (de l'OUA, de l'OIF, de l'Union européenne en RDC, de Nations unies, etc.) institutions et entreprises les plus influentes pour qu'ils appuient et soutiennent la cause des enfants et femmes exploités dans les carrières minières. Ainsi, cette cause après son appropriation par les organisations nationales et internationales pourrait booster des actions urgentes à impact durable et aboutir à la création d'un **programme national pour enfants et femmes enceintes dans les carrières minières**, un résultat parmi tant d'autres pour l'atteinte des indicateurs des objectifs du développement durable, ceci sera entendu par les décideurs et les bailleurs à travers plusieurs intervenants comme l'Assemblée des Citoyens du Monde (ASCOP) et autres organisations humanitaires.



SOS, définition des liens citoyens interorganisationnels et des attentes des femmes et des enfants exploités dans les carrières minières du Kasai occidental, en RDC

CE QUE LES COMMUNAUTES LOCALES (EGLISES, ASSOCIATIONS FEMININES, COMMITES DES PARENTS, CLUBS DES JEUNES... ONT CONSTATE ET DECLARE: Cfr. P.V Focus groups du 10 Mars 2016/Luiza et Focus groups du 28 Nov. 2015/Tshikapa.

De l'analyse des renseignements recueillis lors des différents entretiens que nous avons eus pendant les focus groupes co-animés avec les représentants des femmes et des enfants, les églises, les écoles, les clubs des jeunes, les associations féminines, les autorités locales et les leaders d'opinions, les points suivants ont retenu toute notre attention:

- Les personnes qui exploitent les femmes et les enfants dans les carrières minières sont des individus venus des différents horizons (RDC, Afrique, Chine, Liban,...) qui ont achetés auprès des autorités nationales des documents pour exploiter artisanalement l'or ou le diamant, parmi ceux-ci ont trouvé des officiers militaires, policiers, et autres personnes proches des autorités provinciales et nationales;
- Les communautés de leur part n'ont pas eu accès aux documents émis par l'administration pour l'exploitation dans leurs localités en vue de suivre et exiger les comptes selon les clauses contenues dans les documents;
- Il n'existe pas dans ces différentes localités, un mécanisme établi par l'Etat pour veiller aux droits des femmes et des enfants qui sont exploités dans les carrières minières, aucun projet ou initiative mené à l'aide des fonds issus des recettes perçues auprès des exploitants artisanaux par l'Etat, certains exploitants usent de leurs influences pour se soustraire aux taxes et aux droits des populations locales;

En effet, le partage des bénéfices issus des minerais se fait entre les exploitants artisanaux, les membres de la famille des chefs des terres et certaines personnes opérant dans l'informelle proche des représentants de l'administration.

- Les communautés riveraines comprennent toute de même que l'exploitation incontrôlée de l'or et de diamant est dangereuse si les humanitaires ne s'occupent véritablement des retombées sociales et, partant, de la préservation à long terme des avantages que chaque groupe peut en tirer.

- Les communautés riveraines comprennent aussi que si les sanctions prévues par la loi ne sont pas assez sévères, les lois, même si elles existent, et même si elles sont judicieuses, seront susceptibles d'être ignorées, d'où il envisager d'intenses campagnes de plaidoyer.
- Elles prennent actuellement conscience de la destruction des ressources sur tout avec l'exploitation chinoise qui se fait nuits et jour à l'absence des villageois et la nécessité de travailler pour leur restauration avec le concours de l'administration et des humanitaires. D'où, un besoin d'accompagnement pour la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion et l'exploitation minière.
- La mauvaise gouvernance et l'absence des grandes entreprises sensées observé un minimum des règles en matière des droits humains plongent les femmes et les enfants à subir la ruse des individus parfois moins instruits qui disposent les pouvoirs sur eux; Et pour tant le **Code Minier** en son **Article 26** et la Convention des Nations-Unies sur « les Pires Formes de Travail des Enfants » dont le **Bureau International de Travail (BIT)** considère l'exploitation minière artisanale impliquant les mineurs comme l'une des formes les plus pires de travail pour les enfants.
- Les obstacles financiers auxquels font face les ménages de ces localités est l'un des facteurs de blocage les plus importants à la scolarisation et à l'épanouissement des femmes car selon les ménages la scolarisation primaire des enfants reste une rubrique plus couteuse pour eux;

Les communautés déclarent(impuissamment) avoir prit conscience du pénible travail que les femmes et les enfants exercent, ce travail consiste pour la plupart des cas à :

- ❖ Creuser des galeries et de fosses de plus de 8 mètres de profondeur
- ❖ Extraire et transporter les lourdes charges (graviers etc.) à des longues distances
- ❖ Dynamiter les rochers à une magnitude que ne peut supporter une grossesse
- ❖ Plonger dans les eaux profondes pour y demeurer pendant quelques minutes
- ❖ Tamiser les graviers dans les eaux polluées
- ❖ Nettoyer les pierres précieuses dans les eaux non contrôlées
- ❖ Exercer les petits commerces dans les carrières minières ;
- ❖ Etc.

CE QUE LES ASSOCIATIONS DES FEMMES ET DES ADOLESCENTS/ENFANTS ATTENDENT DES DECIDEURS ET DES HUMANITAIRES OPERANT EN RDC:

Ci –dessous, les avis des enfants et des femmes exploités dans les localités minières du Kasai occidental

AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT ET DES BAILLEURS DES FONDS

- Que les **autorités et les humanitaires** intervenant en RDC créent des activités génératrices des revenus et les centres d’alphabétisation conscientisant pour les femmes et les filles mères, vivants dans les localités minières, et s’engagent à combattre l’impunité des violences sexuelles.
- Que les principales autorités et les humanitaires intervenant en RDC rapprochent les écoles des mines-villages étant donné que les enfants sont éloignés des écoles existantes ;
- Que les **autorités et les humanitaires** intervenant en RDC allouent des moyens conséquent à la construction des infrastructures scolaires et sanitaires en en mettant un accent particulier sur l’encadrement et la réinsertion familiale et scolaire des enfants, victimes de l’exploitation dans les concessions minières, avec aspect centres de rattrapage scolaire pour les enfants déscolarisés vivant dans les concessions minières ;
- Dans un premier temps, il est nécessaire de disposer d’une vision globale de l’exclusion scolaire, d’une mobilisation générale et d’une stratégie complète et financée pour s’attaquer efficacement et de manière conjointe à toutes ses formes des violations des droits des femmes et des enfants. Le principe est alors de mettre en place des interventions **de prévention** et de rattachage scolaire formalisées dans ce qui pourrait être un **Programme National de Protection et Réinsertion durable pour Enfants et Femmes Enceintes dans les Mines « PNEFEM »**. Etant donné l’importance et la transversalité de la question, la création de ce programme pourrait permettre d’opérationnaliser le pilotage de toutes les stratégies d’éducation inclusives de rassembler tous les partenaires sociaux à la lutte contre cette forme d’exclusion scolaire et de l’exploitation des femmes et des enfants; D’où la nécessité d’entreprendre dans le future proche des activités de plaidoyer et sensibilisation, de réinsertion scolaire et rattrapage scolaire, de vulgarisation des textes légaux, d’appui aux femmes en activités génératrices des revenus;

- Que les **principales autorités et les humanitaires intervenant** en RDC procèdent au renforcement des mesures de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire car la Loi Cadre n° 005/86 précise que l'enseignement national a pour finalité la formation harmonieuse des Congolais sans distinction de sexe ni de leur catégorie sociale afin qu'ils deviennent des citoyennes et citoyens responsables, utiles à eux-mêmes et à la société, capables de promouvoir le développement du pays et la culture nationale.

AU NIVEAU DES AUTORITES LOCALES

- Que les **autorités locales** appliquent sans faille les différentes mesures prises au niveau national en rapport avec cette problématique ;
- Que **les autorités** s'engagent à combattre l'impunité des violences sexuelles ;
- Que **les autorités** accompagnent les organisations de la société civile dans la lutte contre ce phénomène aux conséquences multiples;

AU NIVEAU DE LA SOCIETE CIVILE



- Que les **Organisations de la Société Civile** sensibilisent et vulgarisent la population sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants ;
- Que les **partenaires locaux** créent des centres de rattrapage scolaire pour les enfants déscolarisés vivant dans les concessions minières ;
- Que les **partenaires locaux** et internationaux créent des activités génératrices des revenus et les centres d'alphabétisation conscientisante pour les femmes et les filles mères, vivant dans les localités minières ;

Quelques images des enfants réinsérés dans les écoles de proximité à Luebo et à Dimbelenge:



Fait à Kananga, province du Kasai central, le 10 Oct. 2017

Pour les organisations membres du Réseau ForS- Pax

Bertin MASANSA MA -NKEMBA

Directeur Exécutif

WWW.reseauforspax.org

rforumsocial22@gmail.com, forspax2012@gmail.com

+243 81 17 89 068

+243 9 91 98 95 94

NB. Au moins 6 vidéo-documentaires ont été tournés avec la participation active des enfants et des femmes pour leur sortie dans les carrières minières.